

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS المف  
ت DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
ن DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

SOS Disparus

Revue de Presse

OCTOBRE 2022

## Table des matières

lexpressiondz.com 03-10-2022 Il devrait être extradé vers l'Algérie Anouar Malek arrêté en Turquie.....	1
elmoudjahid.dz 03-10-2022 CNDH : formation dans le domaine des droits de l'homme .....	2
aps.dz 04-10-2022 Financement de la campagne présidentielle: 8 ans de prison ferme pour Saïd Bouteflika .....	3
radio-m.net 06-10-2022 Ali Ait Djoudi, Président de Riposte internationale : « nous avons remis un rapport sur l'Algérie au rapporteur de l'ONU » .....	4
lematindalgerie.com 09-10-2022 Rachid Nekkaz condamné à 6 mois de prison ferme.....	8
tsa-algerie.com 11-10-2022 Fodil Boumala condamné à un an de prison ferme .....	9
aps.dz 16-10-2022 L'ancien ministre des Finances, Mohamed Loukel condamné à 5 ans de prison ferme .....	10
tsa-algerie.com 16-10-2022 Les procès d'Abdenour Abdeslam et de plusieurs militants reportés .....	11
lematindalgerie.com 16-10-2022 Les autorités interdisent l'université d'été du RCD.....	122
lematindalgerie.com 19-10-2022 Réseau de solidarité du Hirak : acquittements et remises en liberté .	133
aps.dz 23-10-2022 L'ex-DG de la SGSIA, Tahar Allache condamné à 6 ans de prison ferme .....	155
radio-m.net 23-10-2022 L'activiste Soheib Debaghi placé en garde à vue, son domicile perquisitionné	166
lexpressiondz.com 26-10-2022 20 ans de prison ferme contre Zitout, Abboud et Amir DZ .....	177
tsa-algerie.com 27-10-2022 L'activiste Mohamed Tadjadit retourne en prison .....	18

## Il devrait être extradé vers l'Algérie Anouar Malek arrêté en Turquie



L'ancien officier Anouar Malek, de son vrai nom Nouar Abdelmalek, aurait été interpellé par les services de sécurité en Turquie. C'est ce que rapporte plusieurs sites médiatiques qui n'avancent pas les motifs de son interpellation à l'aéroport d'Istanbul en Turquie. Anouar Malek fait l'objet d'un mandat d'arrêt international délivré par l'Algérie en raison de ses accointances avec des organisations terroristes, telles que Rachad et le

MAK, mais surtout l'agent du Mossad Eddie Cohen, avec lequel il partage une haine viscérale à l'égard de tous les pays qui refusent la normalisation avec l'entité sioniste. Selon les mêmes sources, son extradition vers l'Algérie ne devrait pas poser de problème du fait que la convention d'extradition entre l'Algérie et la Turquie, grâce à laquelle les deux pays «s'engagent à se livrer réciproquement les personnes poursuivies ou condamnées par leurs autorités judiciaires compétentes», pourrait être activée dans son cas. Une convention ayant permis l'extradition, précédemment, du déserteur Guermi Bounouira. Pour rappel, Anouar Malek, qui s'est exilé en France depuis 2006, est connu pour ses positions anti-algériennes. Il a même offert ses services au Makhzen pour dénigrer l'Algérie, en s'attaquant à sa position constante à savoir soutenir les causes justes, à l'instar des causes palestinienne et sahraouie. En attendant la confirmation de son arrestation et son extradition vers l'Algérie, la nasse se resserre sur plusieurs personnes recherchées en Algérie.

**Smaïl ROUHA**

## CNDH : formation dans le domaine des droits de l'homme



Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) a organisé, hier, à Alger, une session de formation sur «la conception de la formation dans le domaine des droits de l'homme», et ce dans le cadre des efforts visant l'instauration et la protection de la culture des droits de l'homme. Cette session a été organisée au profit des institutions nationales des droits de l'homme dans la région arabe, en partenariat avec le Réseau arabe des institutions

nationales des droits de l'homme et le centre de formation et de documentation des Nations unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe. Supervisant l'ouverture de cette session, le président du CNDH, Abdelmadjid Zaâlani, a affirmé que cette session s'inscrit dans le cadre des efforts visant l'instauration et la protection de la culture des droits de l'homme, notamment à travers «l'activation des sessions de formation conformément à des programmes étudiés». S'étalant sur quatre jours, cette session constitue «une opportunité pour échanger les expériences et les expertises en matière de formation des formateurs concernés par l'élaboration et la mise en œuvre des programmes liés aux droits de l'homme, à l'effet de renforcer le respect et la protection des droits de l'homme dans la région arabe». Le secrétaire général du Réseau arabe des institutions nationales des droits de l'homme, Sultan bin Hassan Al-Jamali, a affirmé que cette session vise à «former des formateurs en matière de planification des programmes de formation, tant en termes d'analyse du contexte général, d'évaluation des besoins de formation, d'organisation, de présentation et des méthodes de la formation, que d'échange des expériences et des pratiques en matière de préparation de ces programmes». La directrice du centre de formation et de documentation des Nations unies sur les droits de l'homme pour l'Asie du Sud-Ouest et la région arabe, relevant du Haut-commissariat des Nations unies des droits de l'homme, Abir Khericha, a salué l'organisation de cette session de formation qui vient jeter la lumière sur «les bases de la formation en matière des droits de l'homme et les différentes questions à prendre en compte lors de la planification du programme de formation dans ce domaine». Elle a rappelé que le centre avait auparavant organisé plusieurs sessions de formation au profit des institutions nationales des droits de l'homme, notamment sur le suivi et la documentation, la formation des formateurs et l'élaboration des rapports aux organes conventionnels. En marge de cette session, une exposition intitulée «Droits de l'homme et football» a été organisée dans le cadre de la campagne lancée par l'ambassade du Qatar en Algérie en vue de promouvoir le Mondial du Qatar 2022 par l'exposition des maquettes des stades devant abriter les matches de la Coupe du monde. APS

aps.dz 04-10-2022

## Financement de la campagne présidentielle: 8 ans de prison ferme pour Saïd Bouteflika



**ALGER - La Cour d'Alger a confirmé, mardi, le verdict prononcé en première instance à l'encontre de Saïd Bouteflika, ancien conseiller de l'ex-président défunt Abdelaziz Bouteflika, soit une peine de 8 ans de prison ferme, dans l'affaire de financement occulte de la campagne électorale de la Présidentielle annulée d'avril 2019.**

Le verdict de première instance (4 ans de prison ferme) prononcée par le Pôle pénal économique et financier du Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) contre l'ancien homme d'affaires Ali Haddad a été également confirmé.

---

Lire aussi: [Financement occulte de la campagne présidentielle de 2019 : Saïd Bouteflika condamné à 8 ans de prison ferme](#)

---

La saisie des biens de Saïd Bouteflika hérités de sa mère et son frère Mustapha a été levée.

Saïd Bouteflika et Ali Haddad sont poursuivis dans cette affaire pour "blanchiment d'argent, trafic d'influence, et défaut de déclaration de biens".

Ali Ait Djoudi, Président de Riposte internationale : « nous avons remis un rapport sur l'Algérie au rapporteur de l'ONU »



**Ancien syndicaliste et membre de la Ligue algérienne pour La Défense des droits de l'homme (LADDH) depuis 1989, militant associatif et politique, Ali Ait Djoudi est président de l'ONG Riposte Internationale (RI). Créée en 2017, cette ONG œuvre pour la défense des droits de l'homme et de la promotion de la démocratie et de la citoyenneté. Récemment, elle a remis un rapport au rapporteur spécial de l'ONU qui devait se rendre en Algérie mais dont la visite a été reportée. Dans cette entretien, Ali Ait Djoudi dresse un constat de la situation des libertés en Algérie et les actions de RI pour défendre les détenus.**

**Propos recueillis par Lynda Abbou:**

**Radio M : 34 ans après les événements d'Octobre 88, comment évaluez-vous la situation en Algérie ?**

**Ali Ait Djoudi :** la réponse à cette question requiert de revenir au contexte de l'époque qui éclaire les enjeux d'alors et leurs liens avec aujourd'hui. En effet, après 30 ans de parti unique, la jeunesse algérienne a, en l'espace de quelques heures, investi les rues d'Alger et d'autres villes d'Algérie pour réclamer une ouverture démocratique et un Etat de droit auxquels elle aspirait tant.

Ces manifestations d'octobre 88 ont malheureusement baigné dans le sang : plus de 500 jeunes tués par l'armée algérienne. Cette armée qui se présentait comme l'héritière de l'ALN qui a libéré le pays, a tiré sur les siens. Cet épisode douloureux de l'histoire algérienne comme tant d'autres épisodes n'a pas donné lieu à des enquêtes ou mener à des jugements et des condamnations. Les responsabilités n'ont pas été établies et les responsables n'ont pas été inquiétés à ce jour.

Cette date du 5 octobre, qui reste à jamais gravée dans nos mémoires, a néanmoins permis une ouverture démocratique qui nous a mené à un pluralisme politique et un intermède démocratique des plus extraordinaire dans la vie politique algérienne. Mais le suffrage qui a consacré l'élection du FIS a suscité des divisions importantes dans la société algérienne, particulièrement visée par le discours de haine et de menace du FIS. S'en est suivi l'arrêt du processus électoral venu rebattre les cartes. Il a remis au centre la gestion militaire du pays et l'état d'urgence et la violence des groupes armés a plongé le pays dans la terreur.

**Peut-on considérer aujourd'hui que les acquis arrachés par le soulèvement populaire d'octobre 88 sont perdus?**

Aujourd'hui, les partis politiques sont menacés dans leur existence même. Les chefs de partis sont menacés de prison, et certains sont d'ores et déjà mis sous contrôle judiciaire. Les manifestations sont interdites, l'espace associatif devient quasiment inexistant, la liberté d'expression est réprimée et toutes les libertés individuelles et collectives sont de plus en plus en danger. Les autorités interviennent dans les réunions des partis, menacent, interpellent et emprisonnent. En somme, la vie politique et la vie même des partis politiques est suspendue au bon vouloir du prince. Il n'y a pas aujourd'hui en Algérie une indépendance et une existence démocratique digne de ce nom. Le simple fait d'organiser un café littéraire, un débat, une conférence, publier un article ou un post sur les réseaux sociaux, peut mener quiconque en prison. Mais, je ne dirai pas que ces acquis sont perdus. Les Algériens continuent de se battre pour les maintenir, et perpétuer les idéaux de 88 au prix même de leur détention et de leur existence.

### **Aujourd'hui, de nombreux détenus d'opinion croupissent en prison sans jugement. De quoi cela est-il le signe, selon vous ?**

Le nombre de détenus politiques et détenus d'opinion dénote de la fuite en avant d'un régime qui ne peut plus gérer le pays et les mutations de la société algérienne et du monde. La baisse des revenus des hydrocarbures pendant la pandémie et la propagation de la pandémie en Algérie, ont montré les limites de la gestion corrompue et sans perspective des tenants du pouvoir. La présence d'autant de personnes pacifiques, responsables, engagées dans de nobles causes en prison, est le signe que le pouvoir a peur de ces militants, hirakistes, journalistes et simples citoyens. En les emprisonnant, il cherche à terroriser le reste de la population et réduire au silence les voix qui peuvent s'élever ou influencer par leurs messages le reste de la population.

Le Hirak a démontré sa capacité à rassembler et à fédérer autour d'un idéal démocratique pacifique, malgré la violence exercée contre les manifestants et les poursuites judiciaires à leur encontre ainsi que les poursuites qui ont ciblé d'autres militants ou journalistes. Le pouvoir a davantage peur de ces manifestants pacifiques et militants qui inscrivent leur combat dans la démocratie et par des moyens pacifiques. Parce que le recours à la violence, à l'émeute, aurait justifié le recours à la répression. Les Algériens ont tiré des leçons de la violence passée, ils connaissent son coût humain et ne souhaitent pas la reproduire.

Le pouvoir se discrédite aux yeux des Algériens qui sont solidaires des détenus par leur cœur et par leurs actes. Il discrédite la justice algérienne qui confirme qu'elle est aux ordres du pouvoir. Ce pouvoir se discrédite aux yeux de ses citoyens qui s'exilent en quittant le pays avec des moyens de fortune, des embarcations qui risquent à tout moment d'échouer dans la Méditerranée alors que le Hirak avait donné l'espoir aux jeunes et n'avait pas enregistré de départs en mer. L'Algérie se discrédite en tant que nation aux yeux de la communauté internationale. Les classements internationaux de la liberté de la presse et des libertés démocratiques et des droits humains la relèguent à un rang bien éloigné des pays de référence.

La guerre en Ukraine et la crise des hydrocarbures orchestrées par Poutine apparaissent comme une aubaine pour le pouvoir actuel. Cette remontée des prix des hydrocarbures contribue à renflouer les caisses de l'État pour l'instant. Mais ces circonstances et cette conjoncture ne peuvent constituer une politique en soi et un pari sur le futur. Cet état de fait est propice au pouvoir aujourd'hui, mais il ne saurait être une politique digne de ce nom. Demain tout peut basculer, et comment fera-t-il face à une nouvelle crise financière ? Ou en cas d'une autre pandémie, quels

seront les moyens pour la gérer? Les dirigeants vont-ils continuer à se faire soigner à l'étranger et déclarer que les hôpitaux algériens sont les meilleurs d'Afrique ? Quelle crédibilité peut-il encore avoir auprès des citoyens ?

La démocratie est le seul système qui permet d'avoir un regard et un droit de critique des gouvernants. C'est le seul système qui pourrait garantir une gestion équitable et non corrompue des biens des Algériens. La présence d'autant de détenus d'opinion en prison est un indicateur du refus des tenants du pouvoir de gérer la manne des hydrocarbures de la manière la plus honnête possible, claire et transparente.

### **Quelles sont les actions entreprises par Riposte Internationale pour les soutenir ?**

Riposte internationale est une ONG qui oeuvre pour la défense des droits humains. Notre combat s'inscrit dans une perspective pacifique, désintéressée et non partisane. Nous soutenons tous les détenus d'opinion à la condition qu'ils n'aient pas versé dans la violence. Nous nous battons également pour le respect des conditions de vie carcérales respectueuses de la dignité humaine.

Notre engagement consiste à enquêter, informer et dénoncer les atteintes aux droits humains. Notre démarche de plaidoyer passe par l'élaboration de rapports que l'on destine en priorité aux instances internationales soucieuses de faire respecter les droits humains telles que les Nations Unies et les instances de l'Union Européenne. Nous rendons public nos rapports et ce de façon régulière.

Par ailleurs, nous participons à des manifestations et des sit-in avec d'autres ONG et associations avec lesquelles nous partageons notre combat pacifique pour la défense des droits humains. Nous signons des déclarations avec nos partenaires avec le même objectif : dénoncer les abus des droits humains. En moins de cinq ans d'existence, nous avons produit pas moins de 23 rapports dénonçant les atteintes aux droits humains, libertés de la presse et les libertés démocratiques.

### **Où en êtes-vous dans cette démarche ?**

Nous venons de remettre un rapport au rapporteur spécial de l'ONU qui devait se rendre en Algérie et dont la visite a été reportée par l'Algérie pour la huitième fois. Il nous semblait important de l'en informer. Nous poursuivons notre action d'informer sur la situation des conditions carcérales rendues difficiles pour les détenus et des jugements lourds qui pèsent sur eux. Et nous ne cessons pas d'interpeller les instances internationales pour qu'elles se positionnent contre ces abus et qu'elles prennent des sanctions à l'encontre du pouvoir algérien.

### **Nous avons le sentiment qu'il y a un silence international sur la situation des droits humains en Algérie. Qu'est-ce que vous en pensez ?**

La pandémie a eu des effets très néfastes sur le Hirak et la santé des Algériens. L'Algérie a eu un nombre élevé de décès -et les chiffres officiels sont à majorer nettement-et souffre encore des conséquences de la pandémie. Le nombre de décès, l'absence de vaccins pendant les premières vagues n'a pas arrangé les choses. Tous les pays sont sortis fragilisés de cette pandémie et la santé économique s'en est ressentie.

La guerre en Ukraine s'est greffée sur les conséquences désastreuses de la pandémie et de la crise économique. Le silence n'est donc pas un silence indifférent de prime abord.

En revanche, on peut dire qu'aujourd'hui la production des hydrocarbures place l'Algérie dans une position de partenaire économique privilégié eu égard à la privation des européens de la production Ukrainienne et Russe par Poutine. C'est un silence de circonstance dicté par les besoins économiques. Remarquons que le même silence est observé pour l'Égypte, la Libye par exemple, y compris avant la crise de la Covid 19.

Récemment, des sénateurs américains ont relancé le Congrès sur la nécessité de faire appliquer un acte pris à l'encontre de toute personne qui se rendrait complice du régime de Poutine. Des sanctions ont été demandées contre l'Algérie qui entretient un partenariat économique privilégié avec la Russie par l'achat d'armes Russes y compris un avion de chasse non commercialisé préalablement par la Russie . L'Algérie n'est pas à l'abri de payer son parti pris pour la Russie.

**Lynda Abbou**

## Rachid Nekkaz condamné à 6 mois de prison ferme



Rachid Nekkaz a été condamné dans son procès en appel aujourd'hui dimanche, par la cour de Chlef, à une peine de « *six mois de prison ferme* », a annoncé Me Zoubida Assoul. Au regard des mois qu'il a déjà passé en prison, Rachid Nekkaz devrait être libéré le 14 novembre, ajoute la même source.

Deux proches de Nekkaz ont été jugés aussi en appel au cours de ce procès. Abdelkader Chorfa et Hamza Djabri, membre du Mouvement pour la jeunesse et le mouvement (MJS), ont écopé de « *deux mois de prison avec sursis* ».

Le procureur général avait réclamé la confirmation de la peine prononcée à leur rencontre en première instance par le tribunal de Chlef. [Soit une peine de prison d'une année ferme.](#)

Rachid Nekkaz était accusé d' « *incitation à un attroupement non armé* », « *outrage et insulte à un employé dans l'exercice de ses fonctions* », « *publication et promotion auprès du public de fausses nouvelles qui porteraient atteinte à la sécurité à la paix ou stabilité de la société* », « *mise en danger la sécurité ou la tranquillité ou la stabilité de la société* » et « *atteinte à l'intégrité de l'unité de la nation* ».

Dans la même affaire, son avocat, Abdelkader Chorfa et Hamza Djabri avaient écopé d'une peine de six mois de prison avec sursis. Ils sont accusés de « *participation à la diffusion et à la promotion de fausses nouvelles auprès du public qui porteraient atteinte à la sécurité la tranquillité ou la stabilité de la société* » et « *participation à des travaux portant atteinte à l'intégrité et à l'unité de la nation* ».

Rachid Nekkaz, son avocat et le militant du MJC, avaient été arrêtés en mai dernier dans le cadre de l'affaire du détenu d'opinion Hakim Debazi mort en détention le 24 avril dernier, à la prison de Koléa (Alger). Cet activiste avait auparavant effectué des séjours en prison également.

**L.M.**

## Fodil Boumala condamné à un an de prison ferme

Nouvelle condamnation pour Fodil Boumala. Le journaliste et activiste vient d'être condamné par le tribunal de Sidi M'hamed (Alger) à une année de prison ferme et 50 000 dinars d'amende, rapporte le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). Le tribunal a en outre prononcé la confiscation des objets saisis, soit un téléphone portable et une tablette.

Le CNLD ne précise pas les accusations pour lesquelles il a été jugé.

Le représentant du parquet avait requis la semaine dernière trois ans de prison ferme à son encontre. Boumala a comparu libre. Incarcéré dans le cadre de cette nouvelle affaire à la mi-septembre 2021, il a été remis en liberté provisoire deux semaines plus tard.

Avant cette affaire, Fodil Boumala avait été arrêté et incarcéré à deux reprises, en septembre 2019 et en juin 2020 mais il a été à chaque fois relaxé. Lors de sa première arrestation, il a passé six mois derrière les barreaux.

Lors de ce troisième procès, les avocats de la défense ont contesté la compétence territoriale du tribunal de Sidi M'hamed, par rapport au lieu de résidence du militant et au lieu de son arrestation, précise la même source.

**Par: Rédaction**

aps.dz 16-10-2022

## L'ancien ministre des Finances, Mohamed Loukal condamné à 5 ans de prison ferme



**ALGER - La Cour d'Alger a condamné, dimanche, à cinq (05) ans de prison ferme, l'ancien ministre des Finances, Mohamed Loukal, poursuivi pour des faits de corruption lorsqu'il était DG de la Banque extérieure d'Algérie (BEA).**

La Cour d'Alger a confirmé le jugement de première instance (3 ans de prison ferme) rendu contre le dénommé Mourad Soula (agent immobilier), et prononcé l'acquittement de l'ancien DG par intérim de la même banque, Rabet Azzedine.

Plusieurs chefs d'accusation ont été retenus contre Mohamed Loukal et ses co-accusés, dont la dilapidation de deniers publics, abus de fonction et octroi d'indus avantages lors de l'acquisition d'un nouveau siège pour la BEA à Hydra pour 110 milliards de centimes, tandis que l'expertise commandée a conclu que son prix ne dépassait pas 102 milliards centimes.

## Les procès d'Abdenour Abdeslam et de plusieurs militants reportés

Le procès de plus d'une [trentaine de militants et activistes](#), qui devaient être jugés ce dimanche 16 octobre devant le tribunal de Dar El Beida (Alger), dans le cadre du procès des personnes arrêtées en juin et septembre 2021 dans plusieurs localités de Kabylie, a été reporté au 13 novembre prochain, selon le CNLD. Le plus connu des prévenus est l'écrivain et [militant Abdeslam Abdenour](#), en détention depuis plus d'une année.

Il y a aussi Bouaziz Aït Chebib, Hamza Bouaoune, Tahar Amichi et Lounès Hamzi. Aux côtés de ces détenus, seront jugés également trois activistes placés sous contrôle judiciaire (l'enseignante universitaire Mira Moknache, Chelbabi Nadir et Yahia Iguenatene), ainsi que 24 autres comparaisant libres, détaille le Comité national pour la libération des détenus (CNLD). La plupart des prévenus ont été arrêtés en juin et septembre 2021.

Ils étaient poursuivis pour plusieurs chefs d'inculpation dont certains tombaient sous le coup de l'article 187-bis du code pénal. Néanmoins, un non-lieu partiel (concernant l'accusation criminelle d'appartenance à un groupe terroriste) a été prononcé en avril 2022, et les prévenus ont été renvoyés devant le tribunal correctionnel.

### **Appartenance au MAK**

L'écrivain Abdeslam Abdenour est très connu en Kabylie pour son militantisme en faveur de la culture amazighe.

Bouaziz Aït Chebib était président du Mouvement pour l'autodétermination de la Kabylie (MAK) qu'il a quitté il y a quelques années pour créer un autre mouvement.

De nombreux activistes ont été arrêtés en Kabylie pendant l'été 2021, certains accusés d'appartenance au MAK, classé « organisation terroriste » en mai de la même année. Une autre vague d'arrestations a eu lieu en septembre 2021, suite aux incendies qui ont ravagé plusieurs localités de la région, faisant plusieurs morts et d'importants dégâts matériels.

Le 15 septembre de la même année, la gendarmerie nationale a fait état du placement sous mandat de dépôt de huit personnes, poursuivies pour de lourdes charges. Il s'agit de Ali Mimoun, Zahir Djemai, Boudjemaa Malek, Abdenour Saidi, Arezki Oulhadj, Hanafi Ould Mohand, Zahir Messaoudene et le journaliste Mohamed Mouloudj. Leur procès aura lieu ultérieurement.

Un autre procès, qui a été ce dimanche devant le même tribunal de Dar El Beida, a été reporté au 30 octobre prochain, toujours selon le CNLD qui ne précise pas les raisons de ce report. Il verra le jugement de huit activistes, dont sept sont en détention. Il s'agit de Moufida Kherchi, Fatma Boudouda, Sadek Louail, Noureddine Abdelaziz, Salah Zerfa, Sofiane Rabiai et Belaamiri Lamouri. Concerné également par le procès, Mohamed Khaled se trouve sous contrôle judiciaire.

**Par: Rédaction**

## Les autorités interdisent l'université d'été du RCD

**Le Rassemblement pour la culture et la démocratie (RCD) vient d'essayer un refus des autorités pour la tenue de son université d'été prévue dans la ville côtière d'Azeffoune.**

Dans un communiqué rendu public dans l'après-midi, le RCD explique que ce refus n'a pas été suivi de motifs clairs par la wilaya. Cette interdiction « s'ajoute à toutes les entraves devant toute initiative qui ne trouve pas son origine dans les officines du système », dénonce ce parti.

### **Lire le communiqué**

Le RCD vient d'être destinataire d'une réponse interdisant la tenue de son université d'été programmée pour les 20, 21 et 22 octobre 2022 à Azeffoune. Ce refus non-motivé des services de la wilaya intervient après une première correspondance arguant l'impossibilité de sa tenue les 13, 14 et 15 octobre (comme initialement prévu) en raison d'une élection partielle sur le territoire de la wilaya.

Ce revirement des autorités pour décider de l'interdiction d'une activité partisane, sans aucun motif légal avoué, s'ajoute à toutes les entraves devant toute initiative qui ne trouve pas son origine dans les officines du système.

Le RCD dénonce cette escalade dans la voie du pire. Il estime que la politique de judiciarisation de l'activité des partis et de toutes les organisations autonomes couplée à la criminalisation de l'action politique n'a pas de précédent depuis la proclamation du pluralisme, y compris pendant la décennie rouge.

Ce pouvoir assume désormais ses choix de l'arbitraire et de la fermeture du champ politique légal. Une action en justice sera intentée avant d'envisager éventuellement d'autres actions.

Alger, le 16 octobre 2022

Le [Rassemblement pour la Culture et la Démocratie](#)

## Réseau de solidarité du Hirak : acquittements et remises en liberté

Le tribunal de Dar El Beida a acquitté tous les membres du réseau de solidarité avec les détenus qui ont comparu libres, rapporte le CNLD.

Le verdict est tombé dans la nuit du 18 au 19 octobre concernant le réseau de solidarité : acquittement pour El Hadi Lassouli, Fatiha Briki, Sara Ladoul, Mehana Abdesselam, Mohamed Yagouni, Zahir Bouguermouh, Nawel Laib et tous ceux qui ont comparu libres.

Belkadi, Hamel, Smala et Chachou condamnés à une année de prison ferme, mais ils sont libres puisqu'ils ont purgé leurs peines.

Mais ils sont toutes et tous libres à partir de ce mercredi matin, ajoute la même source.

Le parquet près de la chambre pénale du tribunal de Dar El Beida, wilaya d'Alger, a requis 15 ans de prison ferme et 500 000 dinars d'amende à l'encontre d'El Hadi Lassouli, de Mohamed Smala, de Rezak Sofiane, d'Ali Haider, de Mohamed Belkadi, de Mahiedinne Bentouchent, de Farid Hamel, et 12 ans de prison ferme et 500 000 dinars d'amende à l'encontre de Fatiha Briki, de Sara Ladoul, de Mehana Abdesselam, de Mohamed Yagouni, d'Abdou Meghni, de Zahir Bouguermouh et de Nawel Laib. 5 ans de prison ferme à l'encontre de ceux qui sont poursuivis pour des charges correctionnelles.

Un lamentable réquisitoire !

Le procès de ce qu'on a appelé celui de la solidarité se poursuit à la chambre pénale, près du tribunal de Dar El Beida, wilaya d'Alger.

Les plaidoiries des avocats se sont poursuivies jusque tard dans la nuit.

El Hadi Lassouli, Mehana Abdesselam, Fatiha Briki, Sara Ladoul, Mohamed Smala...se sont « relayé » ce matin à la barre en assumant leurs actions humanitaires et de solidarité avec les familles des détenus. Fatiha Briki était émouvante. Ils continuent à défiler.

Ils sont plus d'une soixantaine. Il y a eu des échanges vifs entre les avocats et le juge de la cour.

Le procès dit du réseau de solidarité impliquant des universitaires, des enseignants et des femmes et des hommes engagés au service des populations déshéritées et dans le soutien des familles de détenus et des familles touchées par la crise sanitaire, s'est donc tenu à la chambre criminelle, près du tribunal de Dar El Beida.

Les premières arrestations ont été opérées dès le mois d'avril 2021 et se sont poursuivies au cours du mois de juin, avec l'interpellation le 17 du mois de Fatiha Briki et son maintien plus d'une semaine en garde à vue.

La chambre d'accusation (Cour de Ruisseau d'Alger) a eu à examiner le 8 Juin 2022 l'ordonnance du juge d'instruction de transmission du dossier au procureur général, du dossier de Elhadi Lassouli et autres.

L'examen du dossier était initialement programmé pour le 1er juin 2022.

Au total 65 personnes dans le dossier (8 en détention et les autres non détenus).

La chambre d'accusation a maintenu les accusations et a rejeté la libération provisoire pour ceux qui sont en détention.

Pour rappel

Après présentation devant le procureur et juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed d'Alger, en date du Jeudi 24 juin 2021, la décision était :

1/ Mandat de dépôt pour :

Elhadi Lassouli, Mohamed Smallah, Rezak Sofiane dit Massi, Ali Hider, Abderrahmane Boutouchent, Farid El Hamel, Mohamed Belkadi.

2/ Contrôle judiciaire pour :

Fatiha Briki, Mahana Abdesselam, Sara Ladoul, Mohamed Yagouni, Nawel Laib, Zahir Bouguermouh, Nacer Debaghi, Samia Medjdoub, Abdelkader Maghni, Hassan Benkaoua, Mustapha Mknassi.

3 / Remis en liberté pour :

Ali Hassani (Ammar) et Amina Hassani.

aps.dz 23-10-2022

## L'ex-DG de la SGSIA, Tahar Allache condamné à 6 ans de prison ferme



**ALGER - La Cour d'Alger a condamné, dimanche, à six (6) ans de prison ferme, l'ex-Directeur général (DG) de la Société de gestion des services et infrastructures aéroportuaires d'Alger (SGSIA), Tahar Allache, poursuivi dans des affaires de corruption.**

Le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait condamné, en première instance, Tahar Allache à une peine de 8 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un

(1) million de DA avec confiscation de tous les avoirs et biens saisis sur ordre du juge d'instruction.

**L'ex-DG de la SGSIA, qui a été mis fin à ses fonctions en mai dernier, a été condamné pour "dilapidation de deniers publics et abus de fonction pour obtention d'indus avantages, notamment lors de la réalisation et de la gestion de l'aéroport international d'Alger".**

Dans la même affaire, le procureur de la République près le pôle pénal économique et financier du tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait requis contre Tahar Allache une peine de 15 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un (1) million DA.

## L'activiste Soheib Debaghi placé en garde à vue, son domicile perquisitionné



**Porté disparu depuis vendredi, selon sa famille, l'activiste Soheib Debaghi se trouve finalement à la division de police judiciaire Ouest, à Châteauneuf, à Alger où il est placé en garde à vue, indique le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).**

« En se rendant au tribunal de Bab El Oued, en compagnie d'une avocate, pour déposer une plainte auprès du procureur pour » disparition forcée », le père de Soheib a été informé (de l'endroit) où se trouve son fils », indique le CNLD sur sa page Facebook. Il s'agit de la division de police judiciaire Ouest, à Châteauneuf.

Selon la même source, les services de cette division de police ont procédé ce matin à une perquisition du domicile familial de l'ancien détenu d'opinion libéré le mois d'août dernier.

Arrêté vendredi à Bab El Oued, Soheib Debaghi a quitté la prison le 22 août dernier après avoir purgé sa peine de 16 mois de prison ferme. Il avait été condamné à cette peine dans [l'affaire du mineur Said Chetouane](#). Il a été également condamné dans une autre affaire liée au Hirak populaire à 6 mois de prison ferme et a été libéré le 19 novembre 2020, après avoir purgé sa peine.

**Lynda Abbou**

## 20 ans de prison ferme contre Zitout, Abboud et Amir DZ



Le tribunal pénal de Dar El Beïda (Alger) a condamné Mohamed Larbi Zitout, Amir Boukhors et Hicham Abboud à une peine de 20 ans de prison assortie d'une amende de 500 000 dinars, avec confirmation du mandat d'arrêt émis à leur encontre. Ahmed Mansouri a écopé d'une peine de 20 ans de prison ferme et Mohamed Abdallah d'une peine de 15 ans de prison ferme. Ces mis en cause sont accusés «d'appartenance à et de financement d'un

groupe terroriste», de «faux et usage de faux» et de «blanchiment d'argent, dans le cadre d'une activité terroriste».

## L'activiste Mohamed Tadjadit retourne en prison

Mohamed Tadjadit est de nouveau emprisonné. L'activiste du Hirak a été placé sous mandat de dépôt par un juge d'instruction du tribunal de Sidi M'hamed (Alger), a annoncé l'avocate Fetta Sadat.

Mohamed Tadjadit est poursuivi pour « incitation à attroupement non armé, exposition à la vue du public de publications susceptibles de nuire à l'intérêt national et divulgation d'un discours de haine et de discrimination », a précisé la même source.

Selon le Comité national pour la libération des détenus (CNLD), Mohamed Tadjadit a été interpellé mardi chez lui, près de Reghaia (Alger) et placé en garde à vue dans commissariat d'Alger-centre, avec perquisition de son domicile. Pendant les trois jours de sa garde à vue, il est entré en grève de la faim.

Le 15 octobre, il a été interpellé alors qu'il effectuait un live sur les réseaux sociaux, mais a été relâché. Mohamed Tadjadit a été incarcéré à deux reprises, entre août 2020 et janvier 2021, puis entre avril 2021 et août 2022.

**Rédaction**

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المف  
ن DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
ن DISPARUS المفقودون  
المفقودون DISPARUS المف